

N° 24

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

AFFAIRES ETRANGERES

(Dispositions concernant les relations culturelles.)

Par M. Vincent DELPUECH,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mohamed Kamll, secrétaires ; Ahmed Abdallah, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Roger Besson, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, Georges Cogniot, André Cornu, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Jules Emaillé, Yves Estève, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Adrien Laplace, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Henri Paumelle, Hector Peschaud, Gustave Philippon, André Picard, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 3), 1125, 1131 (2^e partie) et in-8° 266.

Sénat : 22 et 23 (tomes I, II et III, annexe 3) (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

Les crédits affectés à l'action culturelle, à l'assistance et à la coopération technique dans le budget du Ministère des Affaires étrangères ont été fixés sur la base des directives du deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle établi par le Comité d'étude créé par arrêté ministériel du 17 février 1964 et adopté par le Gouvernement.

Ce plan, tout en tenant compte des ressources qui peuvent être dégagées dans le cadre de la politique de stabilisation du Gouvernement permettra la poursuite de la politique d'expansion de l'action culturelle de la France à l'étranger.

Les crédits prévus par le plan pour la période du 1^{er} janvier 1964 au 31 décembre 1968 se répartissent de la façon suivante :

| SERVICES | 1964 (budget voté) | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | POURCENTAGE d'augmentation en 1968 par rapport à 1963. |
|----------------------------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|---|
| (En millions de francs.) | | | | | | |
| <i>Enseignement :</i> | | | | | | |
| — rémunérations | 149,8 | 166,3 | 180,8 | 190,1 | 198,9 | } 52 % |
| — fonctionnement ... | 42,8 | 49,7 | 56,1 | 60,5 | 64,6 | |
| — frais voyage..... | 10,7 | 12,6 | 13,7 | 14,3 | 14,8 | |
| — investissements ... | 11,5 | 30,0 | 35,0 | 30,0 | 30,0 | |
| <i>Bourses</i> | 18,2 | 23,0 | 26,5 | 29,9 | 33,3 | 108 % |
| <i>Echanges culturels</i> | 51,2 | 77,1 | 89,3 | 102,2 | 116,8 | 113,8 % |
| <i>Echanges artistiques</i> | 5,3 | 8,3 | 10,3 | 13,3 | 15,3 | 200 % |
| Total | 289,5 | 367,3 | 411,7 | 440,3 | 473,7 | 70 % |

Le montant des crédits demandés au titre du budget 1965 représente au total 86 % des crédits prévus par le plan pour la même année. Cette proportion est, du reste, dépassée dans certains services, comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau comparatif des crédits demandés au titre de la tranche
du deuxième Plan quinquennal d'expansion culturelle et des crédits
prévus au titre du budget 1965.**

| SERVICES | BUDGET 1964 | CREDITS prévus au titre de la tranche 1965 du Plan. | CREDITS budgétaires demandés. | POURCENTAGE de réalisation du Plan. |
|---|----------------|--|-------------------------------------|---|
| I. — <i>Enseignement</i> : | | | | |
| — Rémunérations | 144.777.043 | 166.300.000 | 165.154.000 | 99 % |
| — Fonctionnement ... | 33.293.030 | 49.700.000 | 36.989.639 | 74 % |
| — Frais de voyage.... | 9.957.800 | 12.600.000 | 11.800.000 | 93 % |
| II. — <i>Bourses</i> | 18.165.990 | 23.000.000 | 22.000.000 | 95 % |
| III. — <i>Echanges culturels</i> | 39.126.450 | (1) 69.150.000 | 44.835.750 | 64 % |
| IV. — <i>Fonds culturel</i> (chap. 42- 21) | 4.300.000 | 7.950.000 | 5.300.000 | 66 % |
| V. — <i>Echanges artistiques</i> ... | 5.257.845 | 8.300.000 | 6.200.000 | 75 % |
| | 254.878.158 | 337.000.000 | 292.279.389 | 86 % |

(1) Ce chiffre ne tient pas compte du transfert au titre des Services d'Information et de Presse des crédits afférents au « Programme Radio et Télévision » et aux émissions sur ondes courtes radiodiffusées à partir d'émetteurs nationaux.

Il nous paraît intéressant de mentionner ici les principes qui ont été retenus pour l'établissement du plan et qui ont motivé les augmentations de crédits que nous examinerons.

A. — *Relations culturelles.*

1° Intensification de la *formation des cadres* dans les différents domaines, soit par la formation de professeurs locaux, soit par l'attribution de bourses, soit par la formation d'élites imprégnées de culture française dans nos lycées et nos établissements d'enseignement réformés selon les méthodes nouvelles ;

2° Développement de la *langue française* par les moyens les plus modernes et les plus rapides (radio, télévision, méthode audiovisuelle) ;

3° Intensification des *échanges culturels* par une diffusion plus systématique du livre français, notamment du livre de poche et du

livre scientifique et technique, par la fourniture d'émissions de radio et de télévision aux émetteurs étrangers et par l'envoi de troupes théâtrales, d'expositions et de tournées musicales.

B. — *Coopération technique.*

Le projet de budget traduit une volonté de définir de nouvelles orientations conformément aux principes posés par la Commission Jeanneney.

Sur le plan géographique, notre action devra s'étendre non seulement à l'Afrique francophone qui restera prioritaire, mais aussi aux pays d'Amérique latine, de l'Afrique ex-anglaise ou ex-belge, du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient.

Sur le plan des programmes, il est prévu de consacrer des crédits à la *formation de cadres administratifs, scientifiques et techniques*, notre action s'étendant aux domaines de l'administration publique, de la planification économique, de la santé publique, de l'agriculture, etc.

Avant d'aborder l'examen des crédits affectés aux différentes formes de l'action culturelle à l'étranger :

- diffusion de la langue française ;
- relations et échanges culturels ;
- coopération technique,

il paraît intéressant de donner un tableau comparatif de la répartition des crédits depuis 1963.

**Répartition des crédits budgétaires de la Direction générale des Affaires culturelles
et techniques pour 1963, 1964 et 1965.**

| | 1963 | 1964 | 1965 | POURCENTAGE d'augmentation entre 1964 et 1965. |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--|
| I. — Enseignement : | | | | |
| a) Rémunérations | 142.558.849 | 144.777.043 | 165.154.000 | |
| b) Fonctionnement ... | 49.092.028 | 51.655.028 | 57.391.389 | |
| Total Enseignement. | 191.650.877 | 196.432.071 | 222.545.389 | + 13 % |
| II. — Coopération technique : | | | | |
| a) Rémunération des experts | 85.121.415 | 91.713.415 | 97.469.573 | |
| b) Bourses et stages.. | 17.447.000 | 18.705.000 | 49.400.000 | |
| Total Coopération technique | 102.568.415 | 110.418.415 | 146.869.573 | + 33 % |
| III. — Bourses d'études : | | | | |
| a) Boursiers à l'étranger | 3.306.280 | 3.001.280 | 4.500.000 | |
| b) Bourses en France. | 12.820.280 | 15.164.710 | 17.500.000 | |
| Total Bourses d'études | 16.126.560 | 18.165.990 | 22.000.000 | + 22 % |
| IV. — Echanges culturels : | | | | |
| a) Organismes et missions | 6.329.224 | 6.608.224 | (1) 5.600.000 | |
| b) Diffusion de livres. | 4.786.450 | 4.836.450 | (2) 5.500.000 | |
| c) Cinéma, Radio, Télévision | 36.176.088 | 35.076.088 | (3) 25.570.000 | |
| d) Diffusion d'informations, publications et photographies. | 1.314.240 | 1.464.240 | (4) 1.664.000 | |
| Total Echanges culturels | 48.606.002 | 47.985.002 | 38.334.000 | — 21 % (6) |
| V. — Echanges artistiques.... | 5.246.845 | 5.257.845 | 6.200.000 | + 20 % |
| VI. — Investissements | 34.040.000 | 53.500.000 | (5) 62.000.000 | + 16 % |
| VII. — Fonds culturel du livre. | 4.300.000 | 4.300.000 | 5.300.000 | + 23 % |
| Total général..... | 402.538.699 | 436.059.323 | 503.248.962 | + 15 % |

(1) Chap. 42-25 art. 3 (nouveau).

(2) Chap. 42-25 art. 6.

(3) Chap. 42-25 art. 8 et 11 (12.400.000 ont été transférés au service d'information et de presse).

(4) Chap. 42-25 art. 7 et 9.

(5) Les investissements se répartissent ainsi: investissements alloués, 20.000.000; programmes élargis, 42.000.000.

(6) Pour apprécier ce pourcentage il faut tenir compte du transfert de 12.400.000 enlevés à l'art. 8 et à l'art. 11 (mesure nouvelle 03-8-19).

I. — La langue française à l'étranger.

Nous nous devons de souligner que la situation de la langue française dans le monde est aujourd'hui meilleure qu'elle ne l'était après la guerre 1939-1945.

Après un redressement notable ces dernières années, nous constatons maintenant une réelle expansion.

Il existe aujourd'hui 32 pays où le français est langue officielle ou langue de culture. 156 millions de francophones forment une communauté linguistique dont la France est l'animatrice, communauté qui réunit des peuples non seulement d'Europe et d'Amérique, mais d'Afrique et d'Asie.

Le français, qui garde son prestige de langue diplomatique, s'impose dans de nombreux pays comme langue internationale. Certains d'entre eux ont adopté, ces deux dernières années, des mesures pour accroître l'enseignement du français. Nous citerons la Grande-Bretagne, qui vient d'introduire à titre expérimental l'enseignement du français dans les classes primaires. Aux Etats-Unis, les Etats de New York et de la Nouvelle-Angleterre ont adopté l'enseignement du français comme matière obligatoire de l'enseignement primaire. Plusieurs pays sud-américains ont accru la durée de son enseignement dans le second degré et, à Rio-de-Janeiro, le collège le plus important l'a rétabli à égalité avec l'anglais. En U. R. S. S., le pourcentage d'élèves apprenant notre langue s'est élevé. En Roumanie, en Pologne, en Bulgarie, en Autriche, l'étude du français reprend une place importante tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire. En Afrique, le Ghana et la Nigéria ont rendu obligatoire l'étude de notre langue.

A. — L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

La première question qui se pose et la question capitale est celle de savoir quelle est la finalité de notre effort d'enseignement du français.

Le problème est très complexe et nous ne prétendons pas, dans un rapport budgétaire, le traiter complètement. Nous remarquerons seulement que notre effort s'exerce dans deux directions bien différentes : il s'agit dans certains cas de procurer sur place aux enfants de la colonie française des moyens de connaître la

langue et la culture de leur famille et de leur pays d'origine ; il s'agit, dans d'autres cas, d'une expansion culturelle proprement dite, c'est-à-dire de faire bénéficier les enfants d'un autre peuple de ce qui nous est le plus cher : la culture qui a formé notre esprit et dont nous croyons à la valeur universelle.

Il est clair que dans certains pays tels le Maroc, où vit une colonie française très importante, la première mission que nous avons définie est primordiale mais il serait étrange de proportionner exactement notre effort à l'importance de cette colonie, c'est-à-dire de le diminuer quand celle-ci va s'amenuisant.

Il est encore plus difficilement concevable de troubler les esprits par des maladroites ou des erreurs dont on voudrait que le Gouvernement précisât qu'elles ne se renouvelleront plus. Nous voulons faire allusion au rappel, en cours d'année scolaire, d'un certain nombre de professeurs, très précisément 80 enseignants qui devront partir du Maroc au 1^{er} janvier 1965.

Que les effectifs de la mission culturelle au Maroc soient réduits, cela déjà appelle quelques réserves, mais que des professeurs devant rentrer en France ne soient pas prévenus de la décision qui les frappe avant la fin de l'année scolaire précédente, cela ne peut qu'être préjudiciable au bon fonctionnement de cette mission culturelle.

Votre Rapporteur et votre Commission, informés de cette situation, espèrent que le Gouvernement prendra toutes dispositions pour qu'un remède soit porté à cet état de choses et pour que, désormais, une telle observation n'ait plus à être formulée, mais ils insistent aussi pour que jamais ne soit perdue de vue et que toujours soit considérée comme essentielle l'expansion culturelle proprement dite, c'est-à-dire la mise à la disposition d'un autre peuple de notre culture.

1° *Les établissements relevant directement de la D. G. A. C. T. comprennent :*

- les lycées et collèges, au nombre de 30, groupant 45.300 élèves ;
- les instituts, au nombre de 44, groupant plus de 50.000 étudiants ;
- les centres culturels au nombre de 98, groupant plus de 125.000 élèves.

Bien que les cours de français tiennent encore une place considérable dans l'activité des Centres et Instituts, on note une tendance de plus en plus forte à confier à ces établissements la « formation des enseignants étrangers ».

Pour cette nouvelle forme d'activité, il faut de nouveaux moyens et, tout d'abord, une meilleure insertion dans la structure universitaire de chaque pays. Ainsi, certains Instituts français en Allemagne sont depuis cette année liés organiquement aux universités de chaque Land. Au Liban, une collaboration de plus en plus étroite s'est instaurée entre les Etablissements français (Université Saint-Joseph, Centre d'études mathématiques) et l'Université libanaise. Chaque Etablissement s'efforce de devenir un relais entre l'Université nationale et l'Enseignement français. Là aussi, une modernisation de nos moyens est en cours (cabines audio-visuelles, organisation de stages destinés aux professeurs étrangers, développement des bibliothèques). Le nouveau Centre culturel de Saïgon attire ainsi l'élite des étudiants et des professeurs vietnamiens, tandis que l'Institut franco-japonais de Tokyo accueille cette année 4.000 élèves. De même, l'Institut de Londres est en mesure d'assurer la formation linguistique accélérée des instituteurs du Comté de Londres.

Les chiffres ci-dessous indiquent les résultats obtenus dans le domaine de la formation des maîtres étrangers.

| PAYS | PROFESSEURS ETRANGERS DE FRANÇAIS | | | |
|-----------------------|-----------------------------------|-------------|------------|--------|
| | Primaire. | Secondaire. | Supérieur. | Total. |
| Europe | 2.221 | 23.727 | 2.209 | 28.157 |
| Proche-Orient | 7.511 | 4.588 | 90 | 12.189 |
| Asie, Océanie | 435 | 3.187 | 734 | 4.356 |
| Afrique | 17.807 | 2.075 | 91 | 19.973 |
| Amérique du Nord..... | 100 | 20.000 | 3.567 | 23.667 |
| Amérique Latine | 8.767 | 3.399 | 462 | 12.268 |

2° *Les établissements dispensant l'enseignement du français et ne dépendant pas de la D. G. A. C. T. :*

Le rapport du comité d'étude chargé d'élaborer le second plan d'expansion culturelle, a porté une attention particulière à l'action des établissements dispensant l'enseignement du français. Il faut souligner leur rôle important d'auxiliaires précieux de notre action officielle.

Parmi ces établissements, nous mentionnerons :

- *ceux dépendant des congrégations religieuses françaises ou d'origine française dont l'activité s'exerce dans cent pays environ, et qui groupent un effectif scolaire de plus de deux millions d'élèves ; le montant des subventions attribuées aux congrégations catholiques au titre de 1964 est de 8.751.248 F. Compte tenu des bourses de noviciat, l'aide globale est d'environ 9 millions de francs ;*
- *les établissements de la Mission laïque française dont l'activité remonte à une centaine d'années et dont l'influence rayonne surtout dans les pays d'Orient :*
 - en Grèce, le lycée de Thessalonique,
 - au Liban, le lycée franco-libanais de Beyrouth,
 - en Syrie, le lycée franco-arabe de Damas,
 - en Israël, en Libye, au Soudan et en Ethiopie.
- *les établissements gérés par le Comité protestant des Amitiés françaises et ceux de l'Alliance israélite universelle.*
- *l'Alliance Française.*

Le Sénat sans doute sera heureux d'avoir quelques précisions sur l'activité de l'Alliance Française.

Les Alliances Françaises ont poursuivi en 1964 leur double mission d'enseignement et de propagande de la culture française.

Ces activités se répartissent entre Paris et l'étranger.

En France, l'Alliance Française a poursuivi son action qui vise essentiellement, conformément à ses statuts, à maintenir et à étendre l'usage de la langue française dans le monde. A Paris, l'Alliance Française comporte une école pratique de langue française qui, avec des méthodes d'enseignement très modernes, dispense

à plus de 30.000 élèves de 90 nationalités, des cours pratiques de français, des cours de littérature et de civilisation françaises et des cours d'interprétariat commercial. D'autre part, l'Alliance Française favorise les activités pédagogiques et culturelles de ses différents comités répartis dans le monde. Elle organise à l'étranger des sessions d'examens qui confèrent deux diplômes, le diplôme de langue française et le diplôme supérieur d'études françaises modernes.

A l'étranger, l'Alliance Française groupe 800 comités répartis dans 85 pays. Créés à l'initiative de personnalités francophiles locales, ces comités organisent des cours de langue et de civilisation françaises, des manifestations culturelles (projections de films, auditions de disques, soirées théâtrales, conférences).

En 1964, les activités de l'Alliance Française se sont beaucoup développées :

— les effectifs se sont accrus, notamment à Mexico, Montevideo, Buenos Aires, Saint-Paul, etc. ;

— l'équipement audiovisuel des centres s'est poursuivi avec le concours du Ministère des Affaires étrangères, permettant ainsi aux Alliances Françaises de contribuer plus largement encore à l'action de formation des cadres ;

— l'Alliance Française a continué à *aider à la préparation des professeurs étrangers de français* ; c'est ainsi que l'Alliance Française de Montevideo assure la formation et le perfectionnement de 80 % des professeurs uruguayens de français. En Bolivie, le service culturel de l'Ambassade de France et l'Alliance Française patronnent un cours annuel destiné aux professeurs boliviens de français. En Colombie, l'Alliance Française de Bogota a organisé, à l'intention des enseignants colombiens, un séminaire relatif aux techniques audiovisuelles de l'enseignement du français ;

— l'Alliance Française assume, dans certains pays, des *responsabilités d'enseignement* : elle compte plusieurs établissements d'enseignement dont les principaux fonctionnent au Chili, en Colombie, en Ethiopie et à l'Ile Maurice. Ces établissements ont considérablement accru leur effectif en 1964. *Le lycée français de Santiago* (1.056 élèves) a poursuivi cette année sa reconversion pédagogique, conformément au statut expérimental qui lui avait été conféré par les autorités chiliennes.

La D. G. A. C. T. apporte aux diverses associations d'enseignement qui ne relèvent pas directement d'elle une aide qui revêt les formes suivantes :

- contribution à l'amélioration de la qualité des enseignants et participation à l'organisation de stages de formation sur place ou en France ;
- mise à la disposition de ces associations de professeurs français entièrement rémunérés par le département : 211 professeurs ont été ainsi détachés en 1964 auprès des Alliances Françaises à l'étranger, 147 dans les établissements de la Mission laïque, 57 dans les établissements de l'Alliance israélite universelle et 9 dans les établissements gérés par le Comité protestant des Amitiés françaises ;
- octroi de subventions de fonctionnement ;
- octroi de subventions pour l'entretien des immeubles d'enseignement appartenant à ces établissements ;
- octroi de subventions d'investissements pour la construction ou l'agrandissement des locaux ;
- installation de matériel audiovisuel, notamment dans les Alliances Françaises ;
- envoi dans ces établissements, notamment dans ceux relevant des Alliances Françaises, et en quantité sans cesse accrue, de livres, films et disques.

Le tableau ci-dessous indique avec précision le montant des subventions accordées en 1964 à des titres divers à chacune de ces associations :

| | ALLIANCE française. | MISSION laïque française. | ALLIANCE israélite universelle. | COMITE protestant des amitiés françaises. | CONGRE- GATIONS catholiques. |
|---|------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|--|------------------------------------|
| Fonctionnement du siège central à Paris..... | (1) 250.000 | 103.000 | 20.000 | 4.500 | » |
| Fonctionnement des établissements | 1.363.039 | 548.580 | 67.275 | » | » |
| Rémunérations | 6.651.165 | 3.817.678 | 1.479.200 | 252.741 | » |
| Entretien, réparations | 83.659 | 41.368 | » | » | » |
| Emprunts | 93.634 | 98.473 | 49.812 | » | » |
| Investissements | (2) 150.000 | 1.480.000 | » | » | » |
| Total | 8.591.497 | 6.089.099 | 1.616.287 | 257.241 | 8.741.248 |
| Total général des subventions accordées | | | 25.295.372 | | |

(1) Ce chiffre sera porté à 500.000 F en 1965.

(2) 1.400.000 F sont prévus pour 1965 en vue de la reconstruction de nouveaux immeubles pour les Alliances françaises de Lima, de Bogota et de Montevideo.

En ce qui concerne le *personnel enseignant*, il y a lieu de distinguer entre le recrutement et la formation, d'une part, la rémunération et l'affectation, d'autre part.

A. — Les deux premières opérations sont menées par la Direction générale des Affaires culturelles et techniques en liaison étroite avec le Ministère de l'Education nationale. Celui-ci propose les candidatures à l'agrément de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques ; en tout état de cause le détachement de professeurs titulaires ne peut être prononcé sans son assentiment.

L'essentiel de la formation des professeurs qui partent pour l'étranger est donnée par le Ministère de l'Education nationale et par nos Universités, le Ministère des Affaires étrangères ayant pour principe de n'envoyer à l'étranger, sauf absolue nécessité, que des maîtres possédant les diplômes exigés pour l'enseignement métropolitain et ayant acquis en outre une substantielle expérience pédagogique. Il apparaît cependant de plus en

plus nécessaire d'ajouter à cette formation de base une formation spécialisée, conçue en fonction des besoins de l'étranger sinon de tel ou tel groupe de pays. Cette formation est donnée au cours de stages, de courte et de longue durée, organisés en coopération par les deux Ministères dans le cadre d'organismes tels que l'Institut de formation des professeurs français à l'étranger ou le Centre international d'études pédagogiques de Sèvres, qui relèvent du Ministère de l'Éducation nationale.

B. — L'affectation du personnel enseignant est prononcée par le Ministère des Affaires étrangères en accord avec le Ministère de l'Éducation nationale.

La rémunération du personnel enseignant, dans la mesure où elle incombe à la France et non pas à un Etat ou une Université étrangers, est assurée par la Direction des Affaires culturelles et techniques.

D'après le rapport d'activité pour 1963 le nombre des enseignants était de 14.543.

| | ENSEIGNANTS EXERÇANT | | |
|-------------------------|---|--|------------------------------------|
| | dans un établissement relevant de la D. G. A. C. T. | dans un établissement relevant d'une association privée. | dans des établissements étrangers. |
| Europe occidentale..... | 551 | 159 | 445 |
| Europe de l'Est..... | 24 | — | 40 |
| Moyen-Orient | 70 | 124 | 38 |
| Asie, Océanie..... | 401 | 42 | 591 |
| Afrique | 2.952 | 96 | 8.330 |
| Amérique du Nord..... | 10 | 56 | 236 |
| Amérique latine..... | 77 | 230 | 71 |
| | 4.085 | 707 | 9.751 |
| | 14.543 | | |

Le second Plan prévoit pour 1968 une augmentation des effectifs de 1.326 unités (180 agrégés pour l'enseignement supérieur, 592 professeurs licenciés et 554 instituteurs) et un relèvement des crédits de 41.207.673 F.

Les rémunérations correspondantes s'inscrivent au chapitre 42-22 pour 165.154.000 F, soit une augmentation de plus de 20 millions par rapport à 1964, représentant plus de 15 %.

*
* *

En ce qui concerne les dépenses en capital inscrites aux chapitres 56-20 et 68-82 nous constatons avec satisfaction que des augmentations très sensibles sont accordées à la D. G. A. C. T.

| | 1964 | | 1965 | |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Chap. 56-20 | Chap. 68-82 | Chap. 56-20 | Chap. 68-82 |
| Autorisations de programme.. | 9.950.000 | 1.950.000 | 14.400.000 | 5.600.000 |
| Crédits de paiement..... | 13.905.000 | 3.000.000 | 10.000.000 | 4.000.000 |

Les opérations nouvelles pour lesquelles, au chapitre 56-20 (1), 14.400.000 F d'autorisations de programme et 7.000.000 de crédits de paiement sont prévus concernent :

En milliers
de francs.

| | |
|--|--------------|
| Madrid. — Première tranche de construction du Lycée français | 6.000 |
| Istanbul. — Institut français. Construction d'un bâtiment neuf | 2.300 |
| Léopoldville. — Aménagement du centre culturel..... | 1.000 |
| Phnom-Penh. — Doublement du lycée Descartes..... | 3.000 |
| Naples. — Aménagement de l'Institut français..... | 1.200 |
| Belgrade. — Création d'une école française..... | 200 |
| Casablanca. — Construction d'un lycée de jeunes filles. | 400 |
| Crédits d'études | 300 |
| | <hr/> 14.400 |

(1) Relations culturelles avec l'étranger. — Acquisitions immobilières. Constructions et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat.

Les opérations nouvelles pour lesquelles, au chapitre 68-82 (1), 5.600.000 F d'autorisations de programme et 500.000 F de crédits de paiement sont inscrits concernent :

| | En milliers de francs. |
|---|---------------------------|
| Montevideo. — Réinstallation de l'Alliance française.... | 1.000 |
| Bilbao. — Réinstallation de l'Ecole française..... | 500 |
| Bogota. — Extension des locaux de l'Alliance française.. | 400 |
| Programme de logements des étudiants et stagiaires étrangers en France..... | 2.000 |
| Modernisation des hôpitaux français du Moyen-Orient.. | 500 |
| Dirre Daoua. — Extension de l'Ecole Notre-Dame..... | 100 |
| Stockholm. — Construction de l'Ecole française..... | 100 |
| Mexico. — Extension du lycée..... | 1.000 |
| | 5.600 |

Votre Rapporteur tient à préciser quelle est l'estimation faite pour les crédits d'investissements et de subventions par le Comité d'étude du V^e Plan :

1964 : 11 millions 500 dont 2 millions de subventions ;

1965 : 30 millions dont 10 millions de subventions ;

1966 : 35 millions dont 10 millions de subventions ;

1967 : 30 millions dont 10 millions de subventions ;

1968 : 30 millions dont 10 millions de subventions.

B. — LE FRANÇAIS COMME LANGUE DE LECTURE ET D'INFORMATION

Le Fonds culturel (chap. 42-21).

L'initiative et la responsabilité de l'exportation du livre français sont laissés à la profession. L'intervention du Ministère des Affaires étrangères consiste à apporter aux éditeurs une aide sur

(1) Relations culturelles avec l'étranger. — Subventions et participations pour la réalisation de diverses opérations immobilières.

des points précis en vue de développer la vente du livre français dans des pays, où, pour des raisons économiques ou financières, sa diffusion rencontre des obstacles.

Cette aide est également accordée en vue d'améliorer les réseaux de diffusion et de faire connaître par différents procédés d'information, la production française de livres.

Notre première remarque sera de souligner que, cette année enfin, nos demandes répétées pour l'augmentation du crédit ont été entendues, à cette réserve près, cependant, que les prévisions du second Plan n'ont pas été retenues, puisque le chiffre de 7 millions 950.000 F inscrit dans le Plan pour 1965 est loin d'être atteint. Nous considérons qu'en augmentant de 1 million la dotation du Fonds culturel, le Gouvernement entend inaugurer une nouvelle politique d'aide à l'exportation du livre.

Cette action a déjà donné des résultats satisfaisants qui se traduisent par un certain accroissement de l'exportation (en valeur et en poids) du livre français à l'étranger. En effet, pour les neuf premiers mois de l'année 1964, nos exportations se sont élevées à 112.608.000 au lieu de 75 millions pour la même période en 1958. L'action de la D. G. A. C. T. doit donc être poursuivie, amplifiée et géographiquement élargie, tendant, d'une part, à assurer et continuer la présence du livre français sur les marchés difficiles, et, d'autre part, à faire connaître le livre français.

Géographiquement, des efforts supplémentaires doivent être faits, en particulier vers l'Amérique latine (dont le pouvoir d'achat reste très faible) et le Canada (où le réseau de diffusion laisse à désirer). Mais les actions entreprises dans le reste du monde, notamment en Europe (pays de l'Est), au Moyen-Orient et en Asie, ne doivent pas pour autant être abandonnées.

Dans notre précédent rapport, nous avons protesté contre le fait que le Fonds culturel livre (chapitre 42-21) n'avait pas vu, en 1964, sa dotation augmenter par rapport à 1963 (4.300.000 F) mais votre Commission, compétente aussi pour l'examen du budget de l'Information, s'était félicitée de l'augmentation du crédit qui porte le même titre « Fonds culturel » mais qui est inscrit au budget de l'Information (chapitre 43-01) et dont notre collègue M. Fleury est rapporteur pour avis. Ces fonds sont différents, les rapporteurs pour avis aussi,

mais en fait, il s'agit dans les deux cas de la *diffusion de la culture française*. On ne sépare qu'arbitrairement la presse et le livre qui concourent l'une et l'autre à la formation de l'opinion et de la pensée. Nous remarquerons donc avec plaisir que pour 1965 les deux fonds culturels bénéficient de mesures nouvelles positives : le « Fonds culturel » livre de 1 million et le « Fonds culturel » journaux de 667.000 F (1), ce qui porte à 11.967.000 F au lieu de 10.300.000 F pour 1964, la dotation globale des deux fonds. Nous remercions le Gouvernement de nous avoir proposé ces augmentations de nature à lui donner de meilleurs moyens d'action mais votre Rapporteur s'associera aux réserves que notre collègue présentera à propos de l'examen des crédits du « Fonds culturel » du Ministère de l'Information.

Le Sénat se rappelle, en effet, que dans notre avis sur le projet de loi de finances pour 1964, nous insistions sur la nécessité de compléter l'aide pour le fonds culturel par une politique en matière de transport et que nous préconisions la mise en service d'avions cargos.

L'entreprise a été réalisée à destination du Canada en septembre dernier et l'expérience donne les meilleurs résultats puisqu'on peut observer une augmentation de la vente de 40 % en moyenne et de 1.200 % dans le cas le plus favorable.

Mais le crédit supplémentaire de 667.000 F (chapitre 43-01) prévu au budget de l'Information de 1965 ne suffira pas à satisfaire la demande qui résultera de l'augmentation escomptée du chiffre des exemplaires vendus (30 % environ selon le distributeur canadien de la presse française). Il permettra encore moins d'étendre l'expérience faite au Canada à d'autres pays tels que le Proche-Orient et d'intensifier l'action culturelle dans les pays d'Afrique Noire et d'Afrique du Nord, ainsi que le prévoient pourtant les quelques lignes d'explication inscrites par le Gouvernement dans le fascicule budgétaire à propos de la mesure nouvelle : 01-7-09.

(1) Crédits votés pour 1964 : 6.200.000 ; total pour 1965 : 6.867.000.

La Société nationale des Entreprises de Presse.

Dans l'œuvre de soutien et de diffusion de la pensée française, votre Rapporteur soulignait, dans son précédent rapport, l'effort accompli par la Société nationale des Entreprises de Presse, sous le couvert du Ministère de l'Information.

Il lui paraît intéressant de faire le point des activités de cette société, qui, avec sa filiale spécialisée outre-mer, la S. N. E. I., a poursuivi son action :

A Paris, la S. N. E. P. a été conduite à reprendre une imprimerie relevant de l'A. F. A. P. qui accusait des déficits chroniques. Cette imprimerie, prise en charge depuis le 1^{er} mars 1964, va pouvoir retrouver son équilibre rapidement. Elle assure d'autre part la formation de techniciens de l'imprimerie venant de l'Afrique Noire.

Les entreprises installées à Madagascar et au Niger fonctionnent dans les meilleures conditions.

A Fort-de-France, la S. N. E. P. a repris, à la demande du département, une imprimerie officielle qui était lourdement déficitaire ; après d'importants efforts d'équipement, l'exploitation commencée en février 1964 de cette imprimerie par la S. N. E. P. est déjà équilibrée.

En Haute-Volta, l'imprimerie installée à Ouagadougou et remise au Gouvernement voltaïque en décembre 1963 assure son exploitation grâce à des techniciens fournis par la S. N. E. P.

En Côte-d'Ivoire, une nouvelle imprimerie est en voie d'achèvement. Sa mise en fonctionnement, qui coïncidera avec le lancement d'un nouveau journal ivoirien, client de l'imprimerie, doit intervenir prochainement.

Enfin, signalons que la S. N. E. P. a été saisie de nombreuses demandes de participation au lancement d'entreprises de presse et qu'elle n'a pu les satisfaire en raison du chiffre limité de ses possibilités financières.

II. — Relations et échanges culturels.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres 42-22, 42-23, 42-24 et 42-25 pour un total de 275.179.389 F, répartis selon le tableau ci-joint :

| CHAPITRES | NATURE DES DÉPENSES | CRÉDITS votés pour 1964. | CRÉDITS PRÉVUS POUR 1965 | | | | Différences entre 1964 et 1965. |
|-----------|--|--------------------------------|--------------------------|--------------------|-----------------------|-------------|---------------------------------------|
| | | | Mesures acquises. | Services votés. | Mesures nouvelles. | Total. | |
| 42-22 | Relations culturelles. — Ré- munérations principales et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif en poste dans les services et éta- blissements à l'étranger .. | 144.777.043 | 642.670 | 145.419.713 | + 19.734.287 | 165.154.000 | + 20.376.957 |
| 42-23 | Relations culturelles. — Fonctionnement des servi- ces, œuvres et établisse- ments à l'étranger..... | 33.293.030 | » | 33.293.030 | + 3.696.609 | 36.989.639 | + 3.696.609 |
| 42-24 | Bourses et accueil d'étu- diants | 18.165.990 | » | 18.165.990 | + 3.834.010 | 22.000.000 | + 3.834.010 |
| 42-25 | Echanges culturels | 56.784.295 | » | 56.784.295 | — 5.748.545 | 51.035.750 | — 5.748.545 |
| | | 253.020.358 | | | | 275.179.389 | |

L'examen de ce tableau fait apparaître une augmentation globale d'un peu moins de 10 % par rapport à la dotation de 1964.

Au commencement de cette partie de son exposé, votre Rapporteur voudrait noter que des pays de plus en plus nombreux ont exprimé le désir de conclure avec nous des accords culturels. A la liste déjà longue que nous avons dressée l'année dernière, nous ajouterons :

- le Paraguay : accord en date du 10 décembre 1963 ;
- l'Argentine : accord en date du 3 octobre 1964 ;
- l'Uruguay : accord en date du 9 octobre 1964.

A. — RELATIONS CULTURELLES

Le chapitre 42-22 (Relations culturelles, Rémunérations principales et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif en poste dans les services et établissements à l'étranger) reçoit une dotation de 165.154.000 F, en augmentation de 19.734.287 F par rapport à l'année 1964.

| | 1964 | 1965 | | |
|---|----------------|-----------------|--------------------|-------------|
| | Crédits votés. | Services votés. | Mesures nouvelles. | Total. |
| Article 1 ^{er} . — Rémunérations et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif au Cambodge, au Laos et au Vietnam | 21.108.037 | 21.108.037 | + 4.391.963 | 25.500.000 |
| Article 2. — Rémunérations et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif au Maroc..... | 38.760.920 | 39.275.920 | + 3.024.080 | 42.300.000 |
| Article 3. — Rémunérations et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif en Tunisie..... | 31.187.630 | 31.315.300 | — 6.315.300 | 25.000.000 |
| Article 4. — Rémunérations et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif dans les autres pays.... | 53.548.515 | 53.548.515 | + 18.351.485 | 71.900.000 |
| Article 5. — Collaborations temporaires... | 171.941 | 171.941 | + 282.059 | 454.000 |
| Totaux | 144.777.043 | 145.419.713 | + 19.734.287 | 165.154.000 |

Il convient de distinguer, dans l'analyse du chapitre « Relations culturelles » le cas des articles 1^{er} (Cambodge, Laos, Vietnam) et 4 (étranger traditionnel) et celui des articles 2 (Maroc) et 3 (Tunisie).

Pour les articles 2 et 3, les différences constatées, augmentation de 3.024.080 pour le Maroc et diminution de 6.315.300 pour la Tunisie correspondent à un ajustement aux besoins réels de chacune des dotations et à une diminution de la masse globale des deux dotations.

Ajustement aux besoins réels d'abord. Depuis la crise de Bizerte, en effet, l'avenir de notre mission en Tunisie ne pouvant faire l'objet de prévisions certaines, les crédits affectés à l'article 3 avaient été maintenus à leur niveau, malgré la diminution des effec-

tifs ; les excédents apparaissant en fait sur cet article contribuèrent à couvrir les augmentations de dépenses imposées à l'article 2 par la revalorisation de la fonction enseignante et les rehaussements légaux des traitements. Pour ne pas prolonger cette situation d'attente, il a paru nécessaire d'ajuster les dotations aux effectifs réels.

Soulignons, d'autre part, que pour les deux articles réunis, une diminution de 3.291.220 F doit être constatée, qui traduit une compression des effectifs de nos missions correspondant à une réduction des colonies françaises dans ces deux pays.

En ce qui concerne les *articles 1^{er} et 4*, une remarque préliminaire est indispensable : les rehaussements de dotation sont la conséquence directe de l'adoption par le Gouvernement du Second Plan d'expansion culturelle et technique. Notons toutefois que, pour les deux premières années, 1964 et 1965, ce Plan ne se trouve financé qu'à 93 % des prévisions initiales.

Pour 1965, les créations porteront essentiellement, en ce qui concerne *l'article 1^{er}*, sur le *Cambodge et le Laos*, dans le cadre de la *coopération renforcée*, et se monteront à une quarantaine de postes. A noter cependant que sur les 4.391.963 F d'augmentation prévue, une provision de 3 millions est réservée pour faire face aux relèvements de traitements susceptibles d'intervenir en cours d'année (application du décret du 5 mai 1950).

De même, sur la dotation de *l'article 4*, une réserve de 3,3 millions doit être constituée pour faire face à un éventuel relèvement des traitements. Cet article se trouve grevé, en outre, d'une créance de 6 millions au titre de l'incidence en année pleine des créations de postes décidées en 1964 et qui en raison des dates des rentrées scolaires n'ont couru en 1964 que sur quelques mois.

Sur les crédits nouveaux de *l'article 4*, qui seront effectivement consacrés à des créations, 2,7 millions ont été réservés à l'Amérique latine (60 postes). Ils serviront à resserrer les relations de coopération entre la France et les diverses Républiques sud-américaines.

Un crédit de 0,8 million a été prévu pour la Chine : les relations ont été pratiquement reprises à la rentrée d'octobre 1964. Elles représenteront sur l'exercice 1965 une charge très notablement accrue.

Parmi les pays qui seront également bénéficiaires des augmentations de crédit sollicitées pour 1965, figurent :

1° Un certain nombre de pays d'Afrique (Afrique noire anglophone et surtout Ethiopie, Rwanda, Burundi, Congo-Léopoldville) ;

2° L'Egypte : la coopération avec les Universités du Caire, d'Alexandrie et avec un certain nombre de lycées de la R. A. U. continuera à être développée comme cela s'est fait au cours de l'année 1964 ;

3° Le Canada : les autorités de la Province de Québec étudient actuellement, en liaison avec les principaux organismes français responsables, un accord qui devra permettre d'accroître dans de très fortes proportions les échanges de professeurs ;

4° Certains pays d'Europe orientale, en particulier la Roumanie où notre position était, avant 1948, particulièrement brillante et qui, depuis cette année, semble très décidée à renouer des relations étroites, et la Tchécoslovaquie qui était jusqu'ici très fermée et qui se montre de nouveau disposée à accueillir des lecteurs et des professeurs français.

Le chapitre 42-23, dont la dotation s'élève à 36.989.639 F, bénéficie d'une augmentation de plus de 10 % (3.696.609 F).

| | 1964 | 1965 | | |
|---|----------------|-----------------|--------------------|------------|
| | Crédits votés. | Services votés. | Mesures nouvelles. | Total. |
| Article 1 ^{er} . — Fonctionnement des services, œuvres et établissements culturels au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam.... | 4.099.168 | 4.099.168 | + 1.200.832 | 5.300.000 |
| Article 2. — Fonctionnement des services, œuvres et établissements culturels au Maroc | 5.703.792 | 5.703.792 | — 1.203.792 | 4.500.000 |
| Article 3. — Fonctionnement des services, œuvres et établissements culturels en Tunisie | 3.203.353 | 3.203.353 | — 403.353 | 2.800.000 |
| Article 4. — Fonctionnement des services, œuvres et établissements culturels dans les autres pays..... | 20.286.717 | 20.286.717 | + 4.102.922 | 24.389.639 |
| Totaux | 33.293.030 | 33.293.030 | + 3.696.609 | 36.989.639 |

Pour l'article 1^{er}, l'augmentation importante demandée est une conséquence directe de la *priorité politique* accordée au Cambodge.

En outre, une provision est destinée à faire face à la hausse du coût de la vie.

En ce qui concerne les articles 2 et 3, leur diminution est proportionnelle à l'allégement des effectifs. Les mesures de concentration des effectifs français scolarisables doivent entraîner une diminution des dépenses de fonctionnement.

Enfin, pour l'article 4, il y a lieu de rappeler que le Plan d'expansion culturelle est applicable également au fonctionnement. Les secteurs bénéficiaires seront sensiblement les mêmes qu'en ce qui concerne les rémunérations.

Toutefois, l'accroissement de dotation doit également permettre de faire face à :

- l'élévation du coût de la vie ;
- l'accroissement des moyens administratifs des postes et établissements ;
- l'augmentation du nombre du personnel auxiliaire de recrutement local ;
- la multiplication des déplacements intérieurs ;
- la fourniture de matériel pédagogique et de manuels adaptés ainsi que la création d'unités audio-visuelles ;
- et au développement de l'équipement scientifique de nos lycées, instituts et facultés.

B. — BOURSES ET ACCUEIL D'ÉTUDIANTS

Les crédits inscrits au chapitre 42-24 s'élèvent à 22.000 F répartis selon le tableau ci-dessous :

| | 1964 | 1965 | | |
|---|----------------|-----------------|--------------------|------------|
| | Crédits votés. | Services votés. | Mesures nouvelles. | TOTAL |
| Art. 1 ^{er} . — Boursiers à l'étranger | 3.001.280 | 3.001.280 | + 1.498.720 | 4.500.000 |
| Art. 2. — Boursiers en France. | 14.390.280 | 14.390.280 | + 2.169.720 | 16.560.000 |
| Art. 3. — Accueil d'étudiants étrangers | 774.430 | 774.430 | + 165.570 | 940.000 |
| Totaux | 18.165.990 | 18.165.990 | + 3.834.010 | 22.000.000 |

L'augmentation de 3.834.000 F (22 %) permettra l'attribution de nouvelles bourses.

ARTICLE 1^{er}. — *Boursiers à l'étranger.*

La très forte augmentation de la dotation de l'article 1^{er} (bourses à l'étranger : 1.498.720 F) est due :

1° Pour 248.000 F à l'augmentation du nombre des bourses de séjour et de voyage offertes par le département aux étudiants français désireux d'aller se perfectionner à l'étranger ;

Le nombre de ces bourses avait dû être ramené de 180 en 1963 à 130 en 1964, à la suite des compressions budgétaires qui ont réduit de 300.000 F par rapport à 1963 les crédits inscrits à l'article 1^{er} ;

2° Pour 1.250.000 F à l'augmentation du montant de la participation française aux échanges franco-américains dans le cadre de la *Commission franco-américaine d'échanges universitaires.*

Ce très important programme, qui permet chaque année d'accorder environ 300 bourses de voyage et de séjour en France à des étudiants, chercheurs et professeurs américains et 300 bourses

de voyage pour les Etats-Unis à des étudiants, chercheurs et professeurs français bénéficiant par ailleurs de bourses de séjour américaines ou françaises, était jusqu'à présent entièrement financé par les Américains.

Les autorités américaines ayant demandé une participation budgétaire française, il a semblé équitable de la fixer à 1.250.000 F, ce qui correspond au quart du budget annuel de la Commission et à la part de ce budget consacrée à l'envoi aux Etats-Unis d'étudiants, de chercheurs et professeurs français.

Pour l'année universitaire 1964-1965, le nombre de boursiers français pris en charge par la Direction générale des Affaires culturelles et techniques est de 131 :

| | |
|-----------------------------|----|
| Etats-Unis d'Amérique | 61 |
| U. R. S. S..... | 20 |
| Portugal | 11 |
| Espagne | 8 |
| Pays-Bas | 8 |
| Italie | 6 |
| Grande-Bretagne | 5 |
| Grèce | 2 |
| Japon | 2 |
| Divers | 8 |

131

L'augmentation de la dotation demandée pour 1965 devrait permettre de relever le nombre de ces bourses.

Enfin, et bien que les crédits budgétaires ne soient pas en cause, votre Rapporteur, pour être complet dans ses explications, indiquera au Sénat que 415 bourses *étrangères* sont offertes à des étudiants français par 29 pays. Le taux de ces bourses représente la contrevaieur en monnaie locale du taux de la bourse allouée en France aux étudiants étrangers, soit 480 F mensuels.

ARTICLE 2. — *Boursiers en France.*

ARTICLE 3. — *Accueil d'étudiants étrangers.*

L'effort de la D.G.A.C.T. visera aussi à maintenir et, si possible, à accroître le nombre des *étudiants venant en France* (art. 2 et 3.).

Il est certain, en effet, que, partout dans le monde, le nombre des étudiants suffisamment fortunés pour venir poursuivre à leurs frais des études à l'étranger est en diminution et que, si le nombre des bourses françaises n'avait été accru, le chiffre des étudiants étrangers en France, au lieu d'augmenter légèrement ces dernières années, aurait probablement diminué.

D'autre part, il importe, dans le cadre de la politique générale de lutte contre le sous-développement, où la France se doit de jouer un rôle de premier plan, d'intensifier notre *action en faveur des pays en cours de développement* en leur offrant un plus grand nombre de bourses. C'est ainsi que les étudiants provenant de ces pays disposent maintenant de plus de 82 % de nos bourses, alors qu'ils en recevaient 54 % il y a cinq ans. Enfin, il paraît souhaitable de *développer notre influence culturelle* dans un certain nombre de domaines où elle n'avait guère pénétré jusqu'à ces dernières années, tout en apportant aux pays bénéficiaires l'aide la plus utile. Il importe donc d'*orienter les boursiers vers les études jugées prioritaires*, tant par le département que par les pays bénéficiaires, qui sont étroitement associés à la désignation des boursiers, ceux-ci étant, dans la plupart des cas, choisis et proposés au département par des *commissions mixtes locales*.

La politique du département dans le domaine des *bourses d'études universitaires* (art. 1^{er}, Boursiers en France), tend à la *formation d'enseignants* et, tout particulièrement, des *professeurs de français*, dont dépend pour une grande part notre influence culturelle à l'étranger : bourses s'étendant sur toute l'année universitaire et bourses d'été, d'un mois ou deux, destinées à permettre aux étudiants et professeurs étrangers de français de venir suivre les cours d'été organisés par les universités françaises.

C. — ECHANGES CULTURELS

Les crédits consacrés à ces échanges (*chapitre 42-25*) se répartissent de la façon suivante :

| | 1964 | 1965 | | |
|---|----------------|-----------------|--------------------|------------|
| | Crédits votés. | Services votés. | Mesures nouvelles. | Total. |
| Article 1 ^{er} . — Manifestations artistiques | 5.257.845 | 5.257.845 | + 942.155 | 6.200.000 |
| Article 2. — Missions et publications de recherches archéologiques et scientifiques. | 1.621.578 | 1.621.578 | + 98.422 | 1.720.000 |
| Article 2 (ancien 3). — Subventions aux organismes et missions d'échanges culturels... | 6.608.224 | 6.608.224 | — 6.608.224 | » |
| Article 3 (nouveau). — Subventions à des missions et congrès et à des organismes culturels : | | | | |
| § a) Missions et congrès..... | » | » | + 4.300.000 | 4.300.000 |
| § b) Subventions à des organismes culturels | » | » | + 1.300.000 | 1.300.000 |
| Article 4. — Subventions pour entretien et modernisations d'immeubles n'appartenant pas à l'Etat..... | 272.000 | 272.000 | + 28.000 | 300.000 |
| Article 4 (ancien 5). — Participation aux frais de voyages et de missions de personnalités chargées d'une mission administrative ou d'enseignement..... | 1.517.870 | 1.517.870 | — 1.517.870 | » |
| Article 5 (nouveau). — Missions administratives ou d'enseignement et subventions à des organismes pédagogiques ou à des œuvres : | | | | |
| § a) Participation aux frais de voyages et de missions d'ordre administratif ou d'enseignement | » | » | + 1.700.000 | 1.700.000 |
| § b) Subventions à des organismes pédagogiques ou à des œuvres..... | » | » | + 2.651.750 | 2.651.750 |
| Article 6. — Livres et périodiques..... | 4.836.450 | 4.836.450 | + 663.550 | 5.500.000 |
| Article 7. — Publications de photographies.. | 837.000 | 837.000 | + 97.000 | 934.000 |
| Article 8. — Cinéma, radio, télévision, disques | 4.966.088 | 4.966.088 | + 33.912 | 5.000.000 |
| Article 9. — Diffusion de documentation scientifique et culturelle..... | 627.240 | 627.240 | + 102.760 | 730.000 |
| Article 10. — Frais de documentation et de réception | 130.000 | 130.000 | » | 130.000 |
| Article 11. — Action à l'étranger par la radio-diffusion et la télévision..... | 30.110.000 | 30.110.000 | — 9.540.000 | 20.570.000 |
| Totaux | 56.784.295 | 56.784.295 | — 5.748.545 | 51.035.750 |

Nous pouvons résumer ainsi certaines des activités concernant les échanges culturels :

1° *Manifestations artistiques.*

I. — *Dans le domaine du théâtre*, les principales manifestations ont été :

En *Amérique* : les représentations du Théâtre de France (Direction J.-L. Barrault), qui a donné 60 représentations de février à mai aux Etats-Unis et au Canada :

— les représentations de « L'Alouette » de J. Anouilh par le « Tréteau de Paris » dans les Universités des Etats-Unis et du Canada (77 représentations) ;

— participation du Ballet des Etoiles (Liane Daydé, Michel Renault, etc.), à Vancouver.

En *Asie* : représentations du Ballet des Etoiles, au Japon, aux Philippines, au Viet-Nam, au Cambodge, en Malaisie et en Thaïlande.

Au *Moyen-Orient* : représentations de ce même ballet en Egypte.

— participation de la Comédie-Française au Festival de Baalbeck ;

— organisation de deux saisons dramatiques françaises au Liban présentant notamment des pièces de Molière, Claudel, Paul Valéry, J. Anouilh, A. Roussin et J. Deval.

En *Afrique* : deux saisons dramatiques ont eu lieu en Tunisie, tandis qu' « Electre » de Giraudoux était présentée au Festival de Douga.

Au *Maroc* : les « Amis du Théâtre de France » ont présenté cinq spectacles et donné 40 représentations (pièces de Molière, Marivaux, Beaumarchais, Cocteau et Mauriac).

En *Europe orientale* :

La Comédie-Française a donné 24 représentations en U. R. S. S. et 6 représentations en Roumanie.

En *Europe occidentale* :

La Comédie-Française a donné 20 représentations en Allemagne, en Autriche, en Yougoslavie et, d'autre part, 10 représentations en Grande-Bretagne.

En Suisse, la Comédie-Française a donné 4 représentations du « Maître de Santiago » de Montherlant.

En Belgique, Suisse, Luxembourg, Portugal ont eu lieu six saisons dramatiques françaises.

Enfin, en Scandinavie, le Théâtre du Vieux-Colombier a présenté des pièces de Molière et de Claudel.

*
* *

II. — *Dans le domaine des arts plastiques*, un effort particulier a été accompli :

En *Asie* : une exposition de tapisserie et d'art décoratif français a été présentée en Indes, à Calcutta, à Madras et Hyderabad ;

En *Malaisie* : une exposition de tapisserie et d'art décoratif français contemporain a eu lieu à Kuala Lumpur ;

Le *Liban* a reçu une exposition Rodin ;

En *Israël* : le Musée de Tel-Aviv a reçu l'exposition des chefs-d'œuvre du Musée de Bordeaux (90.000 visiteurs).

Aux *Etats-Unis* : une exposition de 20 toiles du XVIII^e siècle va être présentée à Toledo et à Kansas City.

En *Europe orientale* : une exposition d'esthétique industrielle française va être présentée en octobre à Varsovie.

En *Europe occidentale* : la France a participé à deux expositions internationales : la XXXII^e Biennale d'Art de Venise et l'Exposition d'art byzantin à Athènes (organisée dans le cadre du Conseil de l'Europe).

D'autre part, une exposition Braque va être présentée en novembre à Oslo et une exposition de peintures du XIX^e siècle aura lieu à Munich au mois d'octobre.

En *France* : le Ministère des Affaires Etrangères a organisé une exposition d'art thaïlandais à Paris au Musée Cernuschi et accordé son appui à l'exposition « Trésors de l'amitié franco-suédoise » à Paris.

*
* *

III. — *Dans le domaine de la Musique* un effort particulier a été fait cette année pour faire connaître à l'étranger les grands orchestres français.

Au *Japon* :

— la Société des Concerts du Conservatoire a joué au Festival d'Osaka et à Tokyo ;

— l'Orchestre National de l'O. R. T. F. a participé au Festival de Bergen et effectué une tournée en *Scandinavie*. En septembre, il se rendra au *Festival d'Edimbourg* ;

— l'Orchestre des Concerts Lamoureux a donné, d'autre part, 6 concerts au *Festival d'Athènes*.

En *Amérique du Sud* ont eu lieu avec succès de nombreuses tournées de virtuoses français, notamment celle de l'Ensemble Baroque de Paris (J.-P. Rampal et R. Veyron-Lacroix).

Au *Mexique* : M. André Jolivet, le Quatuor Parrenin et Mlle Janine Andrade ont participé au Festival de Musique de Mexico.

En *Afrique* : Les *Jeunesses Musicales de France* ont organisé plusieurs tournées de concerts au Maroc et en Tunisie.

En *Israël* : La Chorale « La Faluche » a participé au Festival International de Chant Choral.

En *Europe occidentale* : l'Orchestre de chambre de Versailles a donné des concerts en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

— l'Ensemble instrumental de Tours (Mme A. Colson) a donné des concerts en Yougoslavie et en Grèce.

— l'Orchestre Paul Kuentz a joué en Autriche et l'Orchestre du « Domaine musical » va participer en octobre au Festival de Donaueschingen en Allemagne.

Comme chaque année, une soixantaine de tournées de virtuoses ont été organisées à travers le monde, et tout particulièrement celle de Samson François en *Chine*.

D'autre part, le Ministère des Affaires étrangères a accordé son appui aux principaux festivals de Musique de France pour permettre l'invitation de personnalités étrangères (Aix, Besançon, Bordeaux et Strasbourg).

2° Missions.

Des missions de courte durée à l'étranger ont été confiées à des personnalités françaises des Lettres, des Sciences, de la Technique et des Arts (plus de 657 missions de une à dix personnes en 1964) et des savants français (plus de 350 en 1964) ont participé, grâce à l'aide financière du département, aux congrès internationaux.

3° Diffusion du livre français dans le monde.

Les crédits accordés à ce titre ont servi à l'approvisionnement de bibliothèques culturelles à l'étranger, à l'envoi de périodiques à de nombreux destinataires (20.892 abonnements souscrits à 1.200 revues touchant 3.600 destinataires répartis dans 103 pays en 1964), à l'organisation d'expositions de livres (18 expositions de plus de 50 livres chacune ont été organisées en 1964), à l'envoi de catalogues (21.000 en 1964).

Au total, au titre de la diffusion culturelle, le département a envoyé, en 1964, près de 244.000 volumes pour un montant de plus de 3 millions de francs.

4° *Cinéma, radio et télévision.*

Le nombre de copies de films de court métrage répartis entre nos cinémathèques est passé de 3.163 en 1958 à 5.931 en 1963. Les fournitures de programmes enregistrés aux radiodiffusions étrangères se sont accrues. Il s'agit de l'envoi de programmes culturels de cours de langue française et de magazines culturels, ainsi que d'une aide au fonctionnement de certains émetteurs. Il convient de préciser que les crédits consacrés aux émissions sur ondes courtes, et qui atteignaient 12.400.000 F en 1964, font pour leur totalité l'objet d'un transfert (mesure nouvelle 03.8.19) au Service d'Information et de Presse et figurent pour 1965 dans le budget de ce service.

La diminution de la dotation de l'article 11 (Action à l'étranger par la radiodiffusion et la télévision) (— 9.540.000 F) résulte notamment d'un transfert à l'article 42-02 de crédits du budget des Affaires étrangères (Diffusion générale d'informations et de documentation).

Le transfert proposé au titre des dépenses d'intervention pour le cinéma, la radiodiffusion et la télévision, concerne les émissions sur ondes courtes, l'enregistrement de programmes sonores et télévisuels et les « Actualités françaises ».

Les *émissions sur ondes courtes* en effet constituent essentiellement un véhicule d'informations parlées diffusées directement de France en langues étrangères vers divers pays du monde. Elles comportent relativement peu de programmes musicaux, dont l'écoute sur ondes courtes est assez médiocre. Elles ont un *caractère plus politique que culturel* et c'est pourquoi il a paru logique d'en confier la gestion à la *Direction des services de presse et d'information du Ministère des Affaires étrangères*.

La réalisation d'émissions enregistrées, destinées à être diffusées par les antennes nationales des pays étrangers a pour objet de mieux faire comprendre la politique générale de la France.

Les *actualités cinématographiques*, largement diffusées à l'étranger comportent de nombreuses séquences des « Actualités françaises » qui présentent et commentent des événements de la vie politique française. Les « Actualités françaises » reçoivent une subvention de 400.000 F.

Votre Rapporteur et votre Commission des Affaires culturelles ne peuvent qu'exprimer les plus expresses réserves sur ce transfert qui traduit une tendance marquée à renforcer les moyens de publicité à l'étranger que le Gouvernement s'accorde à lui-même. Le chapitre 42-02 bénéficie d'une augmentation très considérable (+ 13.750.000 F) inscrite à l'article 2 et qui résulte notamment du transfert de 12.400.000 F mentionné plus haut. On peut soutenir qu'il est logique de séparer la *diffusion de l'information de caractère politique ou général* et qui relèvera de la compétence du chef de service d'information et de presse au quai d'Orsay, de ce qui est *action culturelle à l'étranger* par la radiodiffusion et la télévision. Mais on s'aperçoit en considérant la masse budgétaire, que la première de ces informations avait et continuera d'avoir une importance que l'on peut apprécier diversement. Votre Rapporteur et votre Commission estiment que notre action *culturelle* à l'étranger est prioritaire et qu'en définitive la culture française est notre meilleur ambassadeur.

5° Expositions.

Des expositions littéraires ont été organisées sur « Cocteau », « Giraudoux », « Vingt ans de théâtre », « La Philosophie française », « Anatole France ». D'autres concernent la science et la technique : « la Sidérurgie française », « les Centrales atomiques », « l'Agriculture française », « les dernières Réalisations de l'Enseignement en France ». D'autres enfin ont un objet plus général : « la Femme française », « la Normandie », « la Mise en Scène théâtrale depuis 1945 ».

III. — Coopération technique.

Le budget de 1965 traduit la volonté du Gouvernement de poursuivre et d'amplifier les actions dans des pays autres que ceux qui faisaient partie de l'ancienne Communauté. L'aide à l'Afrique francophone ne sera pas exclusive. Nos efforts doivent aussi s'orienter vers les pays de l'Amérique latine et de l'Afrique ex-anglaise ou ex-belge, du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient.

A. — CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Les crédits affectés à la *coopération culturelle et technique avec l'étranger*, pour le titre IV (Interventions publiques), dont le montant s'élève à 146.869.573 F, sont inscrits au chapitre 42-26 et répartis entre les articles de la façon suivante :

| | 1964 | 1965 | | |
|---|--------------------|-----------------|--------------------|-------------|
| | Crédits votés. | Services votés. | Mesures nouvelles. | Total. |
| Article » (ancien 1 ^{er}). — Coopération culturelle et technique avec le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam.... | 11.403.704 | 11.403.704 | — 11.403.704 | » |
| Article » (ancien 2). — Coopération culturelle et technique avec le Maroc. | 24.480.909 | 24.480.909 | — 24.480.909 | » |
| Article » (ancien 3). — Coopération culturelle et technique avec la Tunisie. | 30.579.198 | 30.579.198 | — 30.579.198 | » |
| Article » (ancien 4). — Coopération culturelle et technique avec les autres pays : | | | | |
| Coopération culturelle et technique des affaires étrangères..... | 19.246.604 | 19.246.604 | — 19.246.604 | » |
| Coopération technique des affaires économiques | 24.708.000 | 24.708.000 | — 24.708.000 | » |
| Article unique (nouveau). — Coopération culturelle et technique : | | | | |
| Affaires étrangères..... | » | » | + 111.119.573 | 111.119.573 |
| Affaires économiques..... | » | » | + 35.750.000 | 35.750.000 |
| Totaux | 110.418.415 (1) | 110.418.415 | + 36.451.158 | 146.869.573 |

(1) Total pour le Ministère des Affaires étrangères : 85.710.415.

Nous constatons une augmentation de 36.451.158 F, soit 33 % par rapport à 1964.

Les dépenses en capital s'inscrivent au chapitre 68-80 (assistance aux Etats du Cambodge, du Laos et du Vietnam) et 68-81 (aide extérieure).

Les *autorisations de programme* du chapitre 68-80 passent de 5 millions pour 1964 à 9 millions pour 1965 et les *crédits de paiement* de 4 millions à 5 millions.

Au chapitre 68-81, les *autorisations de programme* sont en diminution de 4 millions (37 millions en 1964 et 33 millions en 1965), les *crédits de paiement* étant eux-mêmes en diminution puisque, en 1964, ils étaient de 21 millions alors qu'en 1965 ils ne sont que de 10 millions.

En fait, en matière de coopération technique, ce n'est pas le volume global de l'aide qui est à considérer avec le plus d'attention. Ce volume dépend essentiellement des possibilités financières.

Votre Commission des Affaires culturelles doit s'attacher davantage à examiner comment se répartissent, dans le monde, par grands secteurs géographiques, les crédits de coopération technique. C'est cette analyse qui permet de déceler les options qui ont été faites.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et le Directeur général des Affaires culturelles et techniques ont fait devant votre Commission un exposé très complet et très clair de la conception qu'ils ont de notre action de coopération technique. Ils ont, au surplus fourni à votre Commission une note que votre rapporteur tient à présenter *in extenso* en raison de sa clarté et de sa qualité.

B. — CRITÈRES ET MODALITÉS DE L'ACTION DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Simultanément ou successivement depuis 1956, divers critères ont présidé dans le développement de l'action de coopération technique à la répartition géographique et au choix des interventions.

1° Répartition géographique.

Les premiers bénéficiaires de cette action ont tout naturellement été les pays avec lesquels la France avait entretenu des liens particuliers, Maroc, Tunisie, Cambodge, Laos, Vietnam. Dans ces pays où la France estimait devoir prolonger l'œuvre commencée antérieurement sous une forme nouvelle, une forte empreinte française et *l'usage de notre langue ont favorisé nos interventions.*

L'accent a été mis ensuite sur les pays du Moyen-Orient (Liban et Iran notamment) et, après leur accession à l'indépendance, sur les pays francophones de l'Afrique ex-belge, où l'existence de liens culturels anciens, la connaissance et l'usage de notre langue frayaient la voie au développement d'une action de coopération.

Ce sont également des affinités culturelles qui expliquent, en partie, l'intensification plus récente de notre coopération avec l'Amérique latine.

Toutefois, les considérations d'ordre culturel n'ont pas été les seules à peser. Sont intervenus également, jouant dans le même sens ou dans un sens nouveau, des *motifs économiques ou politiques* : les premiers nous incitant, par exemple, à renforcer nos échanges avec des *pays riches de promesses*, tel le Brésil ; les seconds nous conduisant à affirmer notre présence dans les pays de l'Afrique ex-belge, et plus récemment ex-anglaise, afin de *renforcer les positions que nous avons par ailleurs sur ce continent*.

Les prévisions pour l'année 1965 accusent certains choix plus particulièrement liés à l'évolution de la conjoncture politique : *notre action doit être sensiblement renforcée en Amérique latine, au Cambodge et dans les pays de l'Afrique ex-belge, et poursuivie au Moyen-Orient (en Iran notamment)*.

2° Domaines d'intervention.

Depuis plusieurs années, l'accent a été mis dans l'action de coopération technique sur un certain nombre de *secteurs correspondant à des possibilités d'intervention particulières de notre part et à des besoins prioritaires des pays aidés* : administration publique, planification générale et régionale, agriculture, formation d'ingénieurs, recherche scientifique, médecine et santé publique, secteurs de base de l'économie (mines, travaux publics, électricité, mécanique). Dans ces différents domaines, l'action de coopération a été menée au moyen d'interventions complémentaires :

- accueil en France de boursiers (étudiants et stagiaires) ;
- envoi d'experts accomplissant soit des missions de conseil, soit des missions de formation, d'enseignement et de recherche ;
- fourniture de matériel en liaison avec les actions de formation entreprises ;
- réalisation d'études de pré-investissement.

Une importance primordiale a été donnée à la formation des cadres administratifs et techniques. Traditionnellement orientée vers la formation des cadres de niveau supérieur, notre action s'est étendue à celle des cadres moyens dont les pays en voie de développement ont un besoin urgent. Parallèlement à l'action menée en France par l'accueil de boursiers, nos experts ont participé sur place à la formation des cadres administratifs et techniques, au développement des institutions existantes ou à la création d'établissements nouveaux (écoles d'administration, d'ingénieurs, centres de formation professionnelle).

Ces interventions tendent vers un type « *d'action intégrée* », dont le projet d'aide à la création d'une *école des ingénieurs à la Faculté des Sciences de Santiago-du-Chili* offre une illustration. La réalisation de ce projet comporterait en effet :

a) L'octroi de prêts pour la construction et l'équipement de laboratoires. Le matériel serait acheté en France, où un professeur chilien séjournerait un mois dès la fin de l'année 1965 pour étudier les problèmes d'équipement. Un don de matériel spécialisé est également envisagé.

b) La mise à la disposition de la Faculté des Sciences chilienne de 6 professeurs ou chercheurs français pour une durée de 8 années.

c) L'octroi de 5 bourses scientifiques par an au Chili pour de futurs professeurs de cette école d'ingénieurs.

Des possibilités d'aide très diverses nous ont permis d'adapter notre coopération aux besoins des pays auxquels elle s'adresse et à des niveaux de développement différents.

Celle-ci toutefois n'obéit pas à nos seuls critères. *En effet, la règle étant pour la coopération technique de n'intervenir que pour répondre à une demande, nos actions sont, dans une certaine mesure, déterminées par les désirs qui nous sont exprimés.*

Cependant, la procédure d'élaboration des programmes avec chaque pays apporte à cette règle les correctifs nécessaires pour assurer l'efficacité de notre aide. Les conseillers culturels et de coopération technique et les conseillers commerciaux ont en effet pour mission de veiller à ce que les demandes qu'ils nous trans-

mettent s'inscrivent, sinon dans un plan général (que le pays demandeur n'est souvent pas en mesure d'établir), du moins dans un programme de développement pour un secteur défini.

*
* *

Les crédits de fonctionnement dont a disposé le Ministère des Affaires étrangères *en 1964* au titre de la coopération culturelle et technique (85.710.415) auront permis le détachement de 3.094 experts et l'accueil de 2.757 boursiers, étudiants ou stagiaires, ainsi répartis (chiffres estimatifs) :

| | EXPERTS | | BOURSES | |
|---------------------------------------|-----------|-------------|---------|---------|
| | 1964 | (1963) | 1964 | (1963) |
| I. — Europe | 17 | (28) | 145 | (136) |
| II. — Afrique | (1) 2.406 | (1) (2.930) | | |
| a) Maroc, Tunisie..... | (2) 135 | (2) (132) | 1.000 | (1.011) |
| b) Autres pays d'Afrique.. | 112 | (104) | 654 | (515) |
| III. — Moyen-Orient (Iran compris).. | 116 | (122) | 240 | (222) |
| IV. — Asie, Océanie.: | | | | |
| a) Cambodge, Laos, Viet- nam | 187 | (185) | 227 | (212) |
| b) Autres pays d'Asie..... | 39 | (41) | 141 | (136) |
| V. — Amérique latine..... | 82 | (85) | 350 | (342) |
| | 3.094 | 3.627 | 2.757 | 2.574 |

(1) Personnels sous contrat de coopération technique.

(2) Missions de courte durée.

Par ailleurs, les crédits d'investissement affectés aux programmes élargis menés avec le Cambodge, le Laos, le Vietnam, le Maroc et l'Iran ont permis la poursuite de l'aide au développement économique et à la formation dans ces pays. Enfin, l'ouverture pour la première fois de crédits de programmes au bénéfice des pays de l'Afrique centrale et orientale et de l'Amérique latine ont donné des perspectives nouvelles à notre coopération dans ces régions.

C. — PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 1965 :
CRÉDITS PRÉVUS ET PRINCIPALES OPÉRATIONS ENVISAGÉES

1° *Crédits.*

Pour l'année 1965, les crédits de fonctionnement qu'il est proposé d'allouer au titre de la coopération technique au Ministère des Affaires étrangères s'élèvent à 146.869.573 F, soit une augmentation de 36.451.158 F par rapport à 1964.

Un crédit de 35.750.000 F (24.780.000 F en 1964) sera délégué au Ministère des Finances et des Affaires économiques, qui bénéficiera de près du tiers des mesures nouvelles (11.042.000 F).

Le Ministère des Affaires étrangères disposera pour sa part de 111.119.573 F soit 25.409.158 F de mesures nouvelles. Ces crédits devront permettre la poursuite des opérations en cours et la réalisation d'opérations nouvelles.

Cependant, les opérations en cours absorberont une partie des mesures nouvelles en raison de l'augmentation du coût de l'accueil des boursiers et des missions d'experts. Pour les premiers, en effet, le taux de l'allocation mensuelle aux boursiers scolaires (1) a été porté en 1964 de 430 F à 480 F, tandis que les dépenses afférentes à un certain nombre d'avantages annexes (prise en charge de frais de scolarité, du voyage de retour et, dans certains cas, du voyage aller, indemnité de logement) tendent également à augmenter. Pour les seconds, à l'élévation des traitements et frais annexes s'ajoute celle qui est due à la qualification de plus en plus élevée des experts auxquels il est fait appel.

Les crédits nouveaux seront utilisés en priorité pour des opérations de coopération avec les pays de l'Amérique latine, de l'Afrique ex-anglaise et ex-belge (Congo, Rwanda, Burundi), du Moyen-Orient (Iran notamment) et de l'Extrême-Orient (Cambodge essentiellement).

Ces priorités prévaudront également en ce qui concerne les crédits d'investissement, qui sont concentrés sur ces mêmes pays et permettront de renforcer l'action menée au titre des programmes ordinaires.

(1) Par opposition aux stagiaires dont l'allocation mensuelle de 750 F n'a pas été modifiée depuis 1963.

2° Principales opérations envisagées pour 1965.

Parmi les principaux bénéficiaires de notre aide, certains verront se poursuivre en 1965 l'action menée en 1964 (Iran, Maroc, Laos, Vietnam), d'autres bénéficieront d'un renforcement sensible de nos actions (Cambodge, Amérique latine).

a) Etats de l'ancienne Indochine.

Au Laos et au Vietnam sera poursuivie l'action de formation des cadres administratifs, médicaux et techniques menée sur les programmes ordinaires ainsi que les opérations entreprises dans le cadre des programmes élargis: création et équipement d'écoles d'ingénieurs et de centres de formation professionnelle, études de préinvestissement, achèvement de travaux d'infrastructure (au Laos).

Au Cambodge, notre effort sera sensiblement accru, le Gouvernement français ayant décidé de répondre à l'appel qui lui a été adressé par ce pays et différents accords ayant été conclus dans ce sens à la suite de la visite à Paris du Chef de l'Etat cambodgien. Il est prévu notamment :

a) Sur le programme ordinaire, d'augmenter le nombre des experts français détachés auprès des établissements d'enseignement supérieur (Ecole royale d'Administration, Faculté de Médecine et de Pharmacie, Ecole des Travaux Publics, des Mines et du Bâtiment, Ecole des Télécommunications), et celui des techniciens appelés à participer à la mise en œuvre de projets dont la réalisation est financée sur un prêt français (voie ferrée de Phnom Penh à Sihanoukville, aménagement du port de Sihanoukville) ;

b) Sur les crédits d'investissement, de participer à la création d'une Ecole supérieure d'Agriculture, d'Elevage et de Sylviculture et d'une Ecole Normale Supérieure où seront formés les enseignants cambodgiens.

En outre, un accord intervenu en mars 1964 en ce qui concerne le Centre médico-chirurgical Calmette prévoit la poursuite de notre aide au fonctionnement de cet établissement par l'octroi d'une subvention et la mise en place des personnels de direction et de gestion.

b) Tunisie et Maroc.

Bien qu'encore importante, la part relative des crédits de fonctionnement affectés à la coopération avec ces deux pays est en diminution. Par ailleurs, se poursuit la réduction progressive des effectifs des personnels détachés auprès des administrations marocaines et tunisiennes dans le cadre des Protocoles de Coopération. En 1964, ce mouvement a été particulièrement accentué au Maroc où les effectifs sont passés de 2.599 à 2.153. Cette réduction a porté essentiellement sur les agents des cadres moyen et subalterne, le niveau moyen de notre aide en personnel continuant de s'élever (proportion plus grande de fonctionnaires de la catégorie A).

On peut noter en Tunisie une diminution des crédits prévus dans le cadre du protocole pour la rémunération des experts détachés : celle-ci est due à une modification dans la répartition entre le Gouvernement français et le Gouvernement tunisien des charges afférentes à la rémunération de ces agents, la part tunisienne représentant depuis le 1^{er} octobre 60 % du coût total.

En ce qui concerne les crédits d'investissement, le programme élargi a été suspendu en Tunisie en 1964 à la suite de la dénonciation par le Gouvernement tunisien de l'accord sur les terres.

Pour le Maroc, une autorisation de programme de 8 millions de francs est prévue au titre du programme élargi en 1965. Ces crédits permettront de poursuivre les actions en cours : formation de techniciens agricoles, création d'un Institut National Agronomique marocain, travaux d'expérimentation sur la culture du coton, mise en valeur agricole.

Il est également envisagé de participer à deux projets nouveaux : la création d'un laboratoire de contrôle des produits pharmaceutiques et la formation de cadres en liaison avec l'action de promotion nationale entreprise par le Gouvernement marocain.

c) Afrique Centrale et Orientale.

La coopération technique dans les pays de l'Afrique Centrale et Orientale a connu un important développement en 1964. De nombreuses opérations ont été entreprises dans le domaine agricole, celui de la fonction publique, de l'information, de l'aide à la planification et des travaux publics.

Des demandes nouvelles nous ont été adressées dans le cadre des accords conclus au cours des années précédentes (accords de coopération culturelle et technique avec le Congo, le Rwanda et le Burundi en 1963, accord de coopération avec l'Ethiopie dans le domaine des travaux publics en 1964).

Des crédits nouveaux ont été demandés pour 1965 afin de pouvoir répondre à ces demandes et, notamment, de développer les actions de formation : accroissement des bourses médicales pour les étudiants congolais, formation des cadres agricoles congolais et rwandais, aide aux écoles d'administration du Congo et du Burundi, ainsi qu'à l'Institut des statistiques de Bujumbura, etc. Par ailleurs, des actions de développement économique proprement dit seront entreprises ou élargies. A titre d'exemple on peut citer une opération d'encadrement et d'animation rurale au Rwanda, la réalisation d'études d'urbanisme pour le compte de la municipalité d'Addis-Abéba. Enfin, il est envisagé de renforcer les structures administratives locales par le détachement de conseillers techniques de haut niveau.

Au titre de l'aide extérieure, une autorisation de programme de 7 millions de francs est proposée à la fois pour développer les opérations déjà lancées au Congo, au Rwanda et au Burundi en 1964 et en vue de réaliser des opérations nouvelles. Celles-ci porteront sur la formation des animateurs ruraux au Congo et au Rwanda et sur le développement de notre effort dans le domaine de la fonction publique dans les trois pays de l'ancienne Afrique belge.

d) Iran.

En Iran, une action suivie depuis plusieurs années a conduit dans des domaines d'intervention choisis — médecine, agriculture, enseignement scientifique et technique, formation professionnelle — à la signature d'accords spécifiques avec diverses Facultés, Instituts et Centres de formation.

L'augmentation proposée des crédits de fonctionnement affectés à ce pays permettrait de poursuivre et de renforcer cette action.

D'autre part, les crédits de programmes ouverts en 1963 et 1964 (10 millions de francs au total) ont permis d'engager parallèlement des actions intégrées dans lesquelles la fourniture de matériel et de travaux prolonge des études et des recherches ou soutient

des actions de formation. Plusieurs opérations sont en cours : financement d'un plan d'électrification, recherches dans le domaine des eaux souterraines et de la production cotonnière, études agropédologiques d'aménagement rural.

Une dotation de 3 millions de francs est prévue en 1965, afin de poursuivre et développer ces opérations. Parmi les projets nouveaux d'ores et déjà à l'étude et dont la réalisation est envisagée pour 1965, figure un programme de formation des cadres dans le domaine de la radio-télévision.

e) Amérique latine.

Pour l'Amérique latine, 1964 a été une année de transition. En effet, l'ouverture pour la première fois d'un crédit de programme (de 10 millions de francs) a permis de faire connaître par des missions de contact l'aide que la France serait susceptible d'apporter dans divers domaines, notamment en matière scientifique, pour la planification et pour l'organisation de l'enseignement agricole.

Par ailleurs les échanges dans les domaines scientifiques et techniques supérieurs avec les Universités, Ecoles d'Ingénieurs et Instituts de Recherche ont été maintenus et développés.

Pour l'année 1965, il est envisagé de consacrer à cette région 29,5 millions de francs de crédits de fonctionnement (contre 17 millions en 1964) auxquels devrait s'ajouter une autorisation de programme de 10 millions de francs au titre de l'aide extérieure.

Ces crédits permettront de poursuivre et développer les actions entreprises dans les domaines de l'administration publique, de la planification et du développement régional, de l'enseignement scientifique et technique supérieur, de la formation professionnelle, de l'agriculture (mise en valeur de la Savane de Bogota en Colombie, du Val Jaguaribe au Brésil, coopération avec l'Institut de Géographie de Meriba au Venezuela, avec les Instituts agraires de recherche d'Argentine et du Brésil, l'Institut Polytechnique national de Mexico, l'Institut de Biologie d'Altitude de La Paz en Bolivie...).

Les actions nouvelles porteront essentiellement sur la *recherche scientifique* (réorganisation de l'Ecole d'Ingénieurs de

la Faculté des Sciences de Santiago du Chili, création de l'Institut de Géo-sciences et du Centre de recherche et d'expérimentation de la technologie du Cerra de Brasilia).

D'autre part, de nouveaux centres de formation professionnelle seront implantés en Argentine, en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Pérou et au Venezuela.

Enfin, sur le plan agricole, divers projets ont été retenus dont la réorganisation du Département d'éducation rurale et de vulgarisation agricole de la Faculté d'Economie et de Sciences sociales de l'Université agraire de la Molina au Pérou, la création d'une école modèle d'enseignement agricole à Casilda (Argentine) et la collaboration avec la Corporation de Fomento au Chili pour la formation professionnelle agricole.

Pour compléter ce programme essentiellement consacré à la formation, une augmentation substantielle des contingents de bourses de coopération technique sera consentie au profit des pays de l'Amérique latine.

Conclusions.

Les crédits budgétaires demandés pour la Direction générale des Affaires culturelles et techniques du Ministère des Affaires étrangères s'élèvent à plus de 292 millions de francs. Tout en restant nettement inférieurs à ceux qui ont été prévus dans le deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle (337 millions), ils sont en augmentation très sensible par rapport à ceux du budget de 1964 (254.878.158 F).

Votre Rapporteur et votre Commission des Affaires culturelles tiennent ainsi à souligner à la fois l'effort que le Gouvernement a pu faire pour répondre à leurs demandes des années précédentes et l'insuffisance de cet effort au regard des besoins de notre politique d'expansion culturelle à l'étranger.

Plusieurs des membres de votre Commission des Affaires culturelles ont accompli, cette année, des missions dans différents pays étrangers. Ils connaissent le prix que l'on accorde à la culture française dans des pays en voie de développement, comme dans ceux qui sont économiquement et socialement très développés, dans des pays de culture latine, dans des pays de culture anglaise

et allemande comme dans un grand pays de culture slave et de régime économique et politique très différent du nôtre. Ils savent aussi la valeur des équipes qui représentent, dans ces pays, la Direction générale des Affaires culturelles et techniques et l'importance de leur rôle.

Aussi votre Commission des Affaires culturelles ne leur ménagera-t-elle jamais son appui. Ce qui peut, à son avis, être discuté ce sont les options politiques qui sont faites alors même que l'on pense seulement à la culture quand les crédits de l'action culturelle sont répartis entre les différents groupes de bénéficiaires. A ce sujet, votre Rapporteur voudrait souligner que *ce qui est accordé à l'Algérie pour les titres III et IV du budget, soit 214.500.000 F de crédits d'action culturelle, représente plus de 70 % de ce dont dispose la Direction générale des Affaires culturelles et techniques pour tous les pays étrangers autres que ceux qui dépendent du Secrétariat d'Etat chargé des Affaires algériennes ou du Ministère de la Coopération.*

Le Sénat conviendra que la disproportion est très grande entre les efforts financiers consentis pour l'Algérie et ceux qui sont acceptés pour acquérir l'estime et l'amitié d'un très grand nombre de nations dont plusieurs sont très importantes et pour chercher avec d'autres le meilleur terrain possible d'entente.

Ne faut-il pas, enfin, se demander dans quelle mesure l'aide consentie par la France est comprise par certains peuples et si elle ne devrait pas être réduite lorsqu'il est avéré qu'ils en font peu de cas.

En définitive, votre Commission des Affaires culturelles pense que notre action culturelle et de coopération technique doit être sélective, concentrée, continue, orientée ou réorientée selon les grandes lignes de forces du monde.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption du projet de loi de finances — Affaires étrangères — (Relations culturelles).